

**Engagement**

**Respect**

**Collaboration**

**Inclusion**

FAITS SAILLANTS DU  
**RAPPORT FINANCIER 2025**  
LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2026  
SERVICE DES FINANCES

**Saint  
Germain**  
DE-GRANTHAM

The logo for Saint Germain DE-GRANTHAM features a stylized graphic of three vertical bars in red, yellow, and blue, positioned to the right of the word "Saint".

# INTRODUCTION

Conformément aux exigences de l'article 176.2.2 du Code Municipal, j'ai le plaisir, en tant que mairesse et au nom de mes collègues du conseil, de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2025, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers au 31 décembre 2025 ont été déposés en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> juin 2026 et sont disponibles sur le site internet de la municipalité au [www.st-germain.info](http://www.st-germain.info) sous l'onglet *Administration municipale | Le Greffe | Budgets et états financiers*.

*Nathacha Tessier*

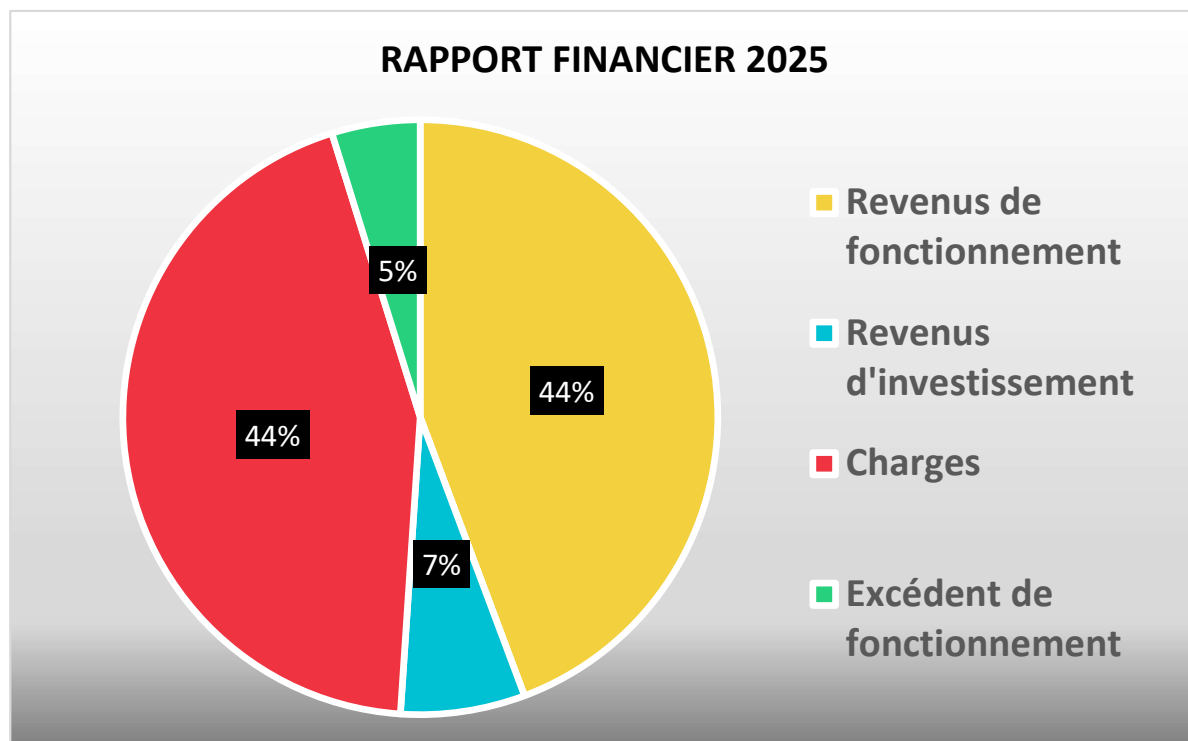
Mairesse



# RÉSUMÉ FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2025 démontrent que les revenus de fonctionnement ont été de 10 492 159\$ et que les revenus d'investissement ont atteint 1 604 328\$, ce qui a généré des revenus totaux de 12 096 487\$ pour cet exercice financier. Les différentes charges (incluant les amortissements des immobilisations) ont totalisé 10 452 036\$.

En considérant les différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 201 462\$.



# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers ont été vérifiés par la firme **MNP**, en date du 1<sup>er</sup> juin 2026. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, audité les états financiers de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que «les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, à l'exception de l'évaluation du passif lié à la mise hors service de l'ancienne caserne, au 31 décembre 2025, ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.»



# TRAITEMENT DES ÉLUS

La loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Ainsi, pour l'année 2025, la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit :

Municipalité		Rémunération	Allocation dépenses
Maire		36 540 \$*	18 270 \$*
Conseiller	district n° 1	9 258 \$	4 629 \$
Conseiller	district n° 2	9 258 \$	4 629 \$
Conseiller	district n° 3	9 258 \$	4 629 \$
Conseiller	district n° 4	9 258 \$	4 629 \$
Conseiller	district n° 5	1 543 \$	771 \$
Conseiller	district n° 6	9 258 \$	4 629 \$

\* Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

En 2025, le conseil a adopté un nouveau règlement portant le numéro 849-24 disponible sur le site internet de la municipalité au [www.st-germain.info](http://www.st-germain.info) sous l'onglet *Administration municipale | Le greffe | Règlements municipaux*.



# PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT (1/2)

L'année 2025 a permis la réalisation de nombreux projets d'investissement, dont :

Projet	Dépenses
Caserne – fin des travaux (financés par le PRACIM)	2 073 357 \$
Surface de tennis et de pickleball	607 147 \$
Piste à rouleaux (pumptrack)	199 383 \$
Équipements pour le service incendie	84 926 \$
Aménagement du parc des Cygnes	72 507 \$
Réaménagement du terrain de baseball	64 084 \$
Reconstruction de la rue Sylvestre – plans	35 049 \$
Équipements informatiques et téléphoniques	27 965 \$



# PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT (2/2)

Projet	Dépenses
Éclairage des rues – phase 1 (en cours de réalisation)	27 732 \$
Clôture architecturale au parc Yvon-Lambert	21 424 \$
Réfection rue Sainte-Thérèse – en cours de réalisation	17 050 \$
Hôtel de ville – plan préliminaire	11 759 \$
Éclairage au DEL – terrains de tennis et de balle	11 220 \$

- En 2024, le conseil s'est doté d'un **plan de verdissement**.
- En 2026, le conseil s'est doté d'un **plan d'amélioration des parcs**.



# Merci!

## Période de questions

